



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

Numéro de publication:

0 077 267
A1

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

Numéro de dépôt: 82401845.1

Int. Cl.³: B 65 D 90/08, B 65 D 88/74

Date de dépôt: 08.10.82

Priorité: 09.10.81 FR 8119062

Demandeur: **SOCIETE NOUVELLE DES ATELIERS DE VENISSIEUX**, 40 boulevard Henri Sellier, F-92150 Suresnes (FR)
Demandeur: **Etablissements FAUVET-GIREL**, 40 boulevard Henri Sellier, F-92150 Suresnes (FR)

Date de publication de la demande: 20.04.83
Bulletin 83/16

Inventeur: **Renard, Michel**, Bât. 13 Menival, F-69800 Saint-Priest (FR)

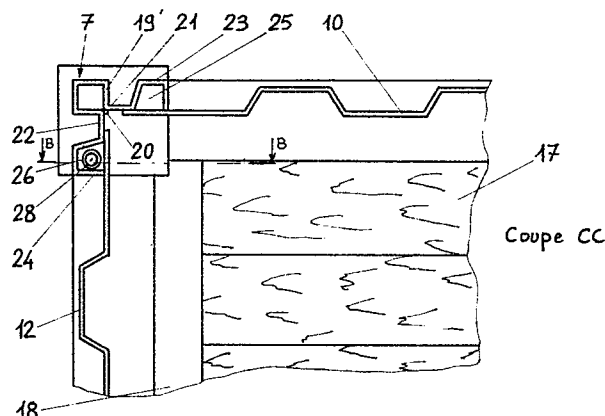
Etats contractants désignés: AT BE CH DE FR GB IT LI LU NL SE

Mandataire: **Bouget, Lucien et al**, CREUSOT-LOIRE 15 rue Pasquier, F-75383 Paris Cedex 08 (FR)

Conteneur à montants nervurés.

Conteneur, tel que conteneur maritime, à montants nervurés.

Il comporte un plancher (17), une face avant (10), une face d'ouverture et de fermeture des portes opposée à ladite face avant, et deux faces latérales (11, 12), lesdites faces étant assemblées sur quatre montants d'angle (6, 7 ...) réalisés à l'aide de profilés nervurés. Chaque montant (7) forme au sommet du dièdre formé par les deux faces (10, 12, ...) qu'il assemble, un tube vertical (19) de section fermée, et comporte sur chacun de ses côtés une partie plane (21, 22) suivie d'une nervure (23, 24), sur lesquelles est fixée l'extrémité de la face correspondante (10, 12) de manière à former un autre tube vertical de section fermée (25, 26). Au moins un des tubes (25, 26) est utilisé, par perçage d'orifices (27, 28, 29), comme cheminée d'aération de la partie intérieure du conteneur.



"Conteneur à montants nervurés"

La présente invention se rapporte à un conteneur, tel qu'un conteneur maritime, à montants nervurés.

Un tel conteneur comporte d'une manière générale un plancher, une face-avant totalement fermée, une face d'ouverture et de fermeture
5 composée de portes, opposée à ladite face-avant, et deux faces latérales pleines. Toutes les faces sont assemblées à angle droit, par soudure ou autre, sur quatre montants d'angle, un à chaque coin, réalisés avantageusement à l'aide de profilés nervurés, écrouis par profilage à froid, ce qui leur confère une grande résistance mécanique.

10 Avec les montants utilisés actuellement, il existe toujours, au sommet du dièdre formé par chaque montant dans le prolongement des deux faces qu'il assemble, un étroit recoin particulièrement difficile à peindre et donc sensible aux attaques de corrosion.

La présente invention concerne un conteneur ne présentant pas
15 ce genre d'inconvénient. Par ailleurs, le conteneur de l'invention est d'une solidité accrue, ce qui permet d'utiliser des matériaux plus légers et donc de diminuer son poids mort. En outre, un tel conteneur est construit de manière telle qu'il permette, par un simple perçage d'orifices supplémentaires, de créer des cheminées verticales d'aération permettant d'éviter la condensation à l'intérieur du conteneur. Il est caractérisé en ce que chaque montant est réalisé de manière à former, au
20 sommet du dièdre formé par les deux faces qu'il assemble, un tube vertical de section fermée, et, à comporter au moins sur une des faces du dit dièdre, une partie plane suivie d'une nervure sur laquelle est fixée
25 l'extrémité de la face correspondante audit côté de manière à y former au moins un autre tube vertical de section fermée.

L'invention sera mieux comprise à l'aide de la description suivante d'un exemple non limitatif de réalisation, en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en bout de la face avant du conteneur de l'invention
- la figure 2 est une vue partielle en coupe selon la direction AA de la figure 1
- 5 - la figure 3 est une vue agrandie d'un des montants d'angle du conteneur de l'invention
- la figure 4 est une vue en coupe selon la direction BB de la figure 3 montrant l'utilisation du montant selon l'invention en tant que cheminée d'aération de la partie intérieure du conteneur.
- 10 Comme représenté sur les figures 1 et 2, la face avant 1 du conteneur comporte quatre boîtes de préhension (2,3,4,5) dites "pièces de coin" sur lesquelles sont soudées les montants d'angle (6,7), qui sont verticaux, et les traverses supérieure 8 et inférieure 9, qui sont horizontales. La tôle ondulée de fond 10 est soudée d'une part aux montants (6,7)
- 15 et d'autre part aux traverses (8,9). Cette face-avant, ainsi constituée, est reliée de la même manière aux tôles ondulées latérales (11,12) et aux longerons supérieurs (13,14) et inférieurs (15,16) pour constituer la moitié avant du conteneur. La moitié arrière est constituée de la même manière, mais la tôle de fond 10 y est remplacée par les portes arrière du
- 20 conteneur. La base du conteneur est constituée par un plancher en bois 17 reposant sur des longerons auxiliaires de support (18, figures 3 et 4) arrivant au-dessus des pièces de coin inférieures (5,6). Le toit du conteneur, non apparent sur les dessins, est par exemple également constitué par une tôle ondulée. Il peut être également bâché sur certains modèles
- 25 de conteneur dits "open-top".

- En se reportant maintenant plus particulièrement aux figures 3 et 4, un montant d'angle tel que le montant 7 est constitué, conformément à l'invention, à partir d'un profilé nervuré, suivant la forme représentée sur la figure 3, c'est-à-dire comportant :
- 30 - un tube vertical 19 de section carrée, fermée par la jonction de deux de ses plis et rendue étanche à l'aide d'un joint 20 en matière plastique, situé, comme on le voit sur le dessin, au sommet du dièdre formé par les deux faces (10,12) assemblées par le montant 7
 - deux parties planes perpendiculaires (21,22) contiguës à chacune des
 - 35 dites faces (10,12) assemblées et faisant suite audit tube 19

- faisant suite à chacune desdites parties planes(respectivement 21,22) deux nervures (respectivement(23,24) du profilé d'origine.

Comme on le voit également sur la figure 3, les extrémités des faces 10 et 12 sont fixées par soudure sur les faces internes du montant 7 de manière à réaliser, avec les nervures(23,24), deux autres tubes verticaux(25,26) de sections fermées.

Comme on le voit sur les figures 3 et 4, et selon une caractéristique particulièrement intéressante de l'invention, le tube 26 ainsi créé est d'une part percé d'ouvertures latérales 27 le mettant en communication avec l'intérieur du conteneur et, d'autre part, il est mis en communication, en haut et en bas, avec l'air extérieur par perçage d'orifices(28,29) dans les pièces de coin inférieure 5 et supérieure 2. Le tube 26 fonctionne alors, comme indiqué par les flèches sur le dessin, en cheminée d'aération de l'intérieur du conteneur, permettant d'éviter la condensation sur ses parois internes. On remarquera qu'avec le conteneur décrit ici, l'orifice inférieur 28 n'est pas absolument indispensable puisque le plancher 17 est placé au-dessus du niveau supérieur de la pièce de coin 5, ce qui permet une communication avec l'extérieur comme indiqué par la flèche en pointillés 30.

Sur la figure 4, les trous latéraux 27 ont été percés à la partie haute du tube 26. Ils peuvent être évidemment aussi bien percés dans la partie basse de celui-ci. On peut de la même manière utiliser également l'autre tube 25 en cheminée d'aération.

Dans la description qui précède, et sur les figures correspondantes, il n'a été question que des montants d'angle correspondant à la face avant du conteneur, fermée par la tôle de fond 10. La face arrière du conteneur est construite de la même manière mais, en raison de la présence des deux portes remplaçant la tôle de fond 10, les montants d'angle ne comportent que les parties, telles que 24,22 et 19, contigües aux faces latérales telles que 12, et ne comportent évidemment pas les parties telles que 21 et 25 contigües à la tôle de fond 10 puisque la face 10 n'y existe pas et y est remplacée par les portes et par leurs gonds.

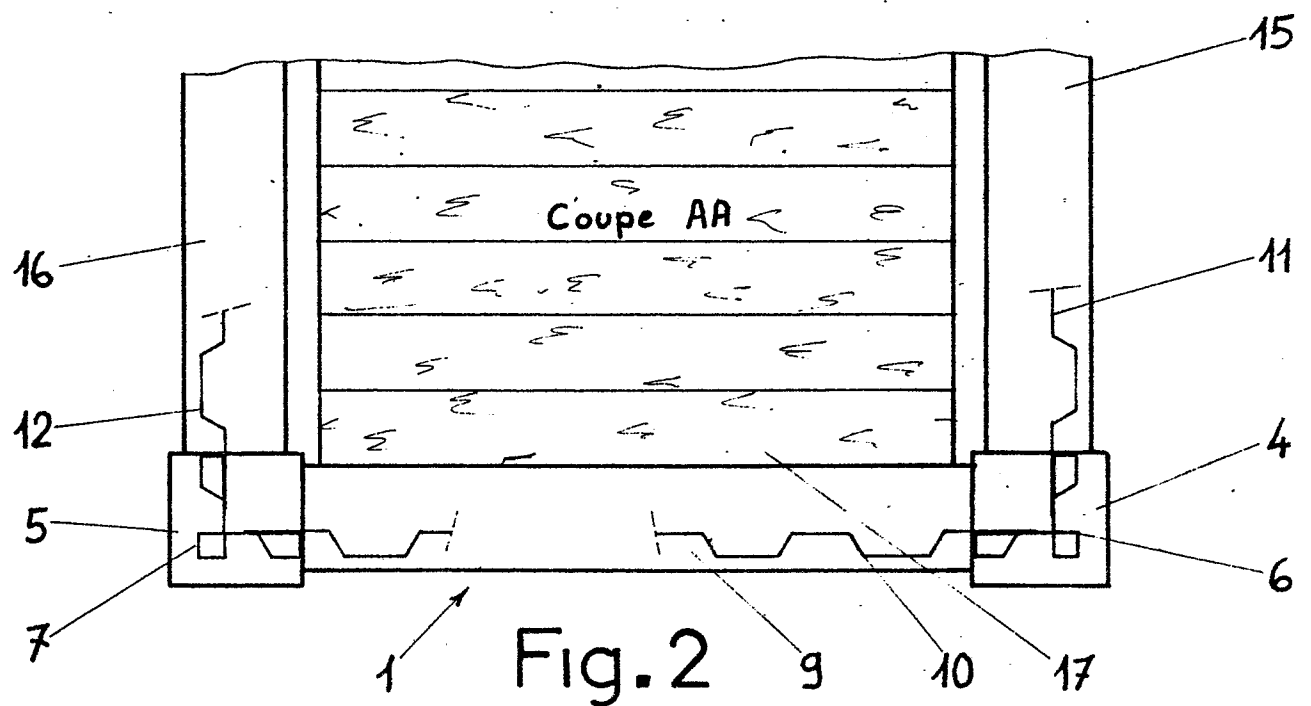
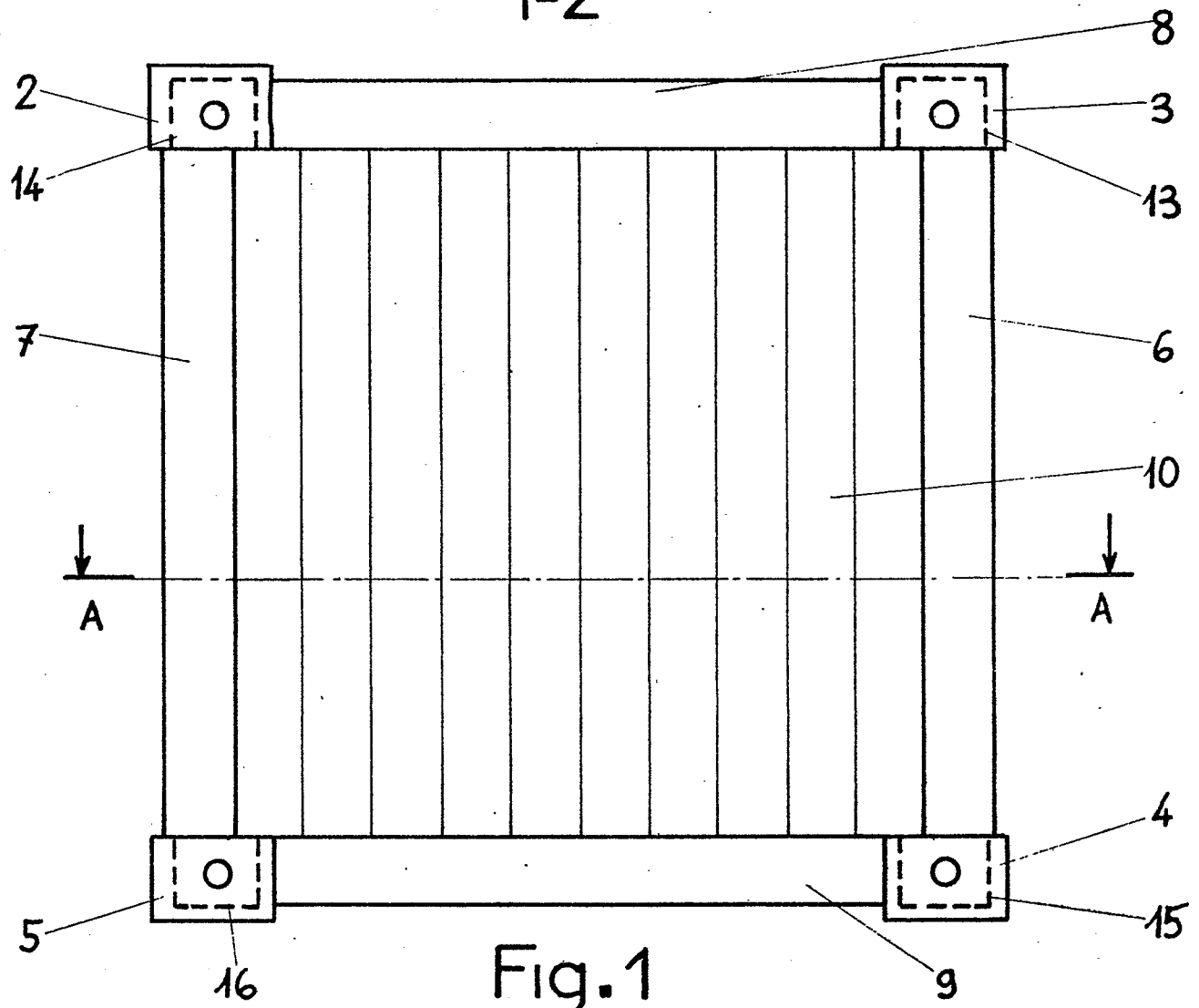
REVENDEICATIONS

1.- Conteneur comportant un plancher (17), une face avant (10), une face d'ouverture et de fermeture composée de portes, opposée à ladite face avant (10), et deux faces latérales (11, 12), lesdites faces étant assemblées sur quatre montants d'angle (6, 7 ...) réalisés à l'aide de profilés nervurés, caractérisé en ce que chaque montant (7) est réalisé de manière à former, au sommet du dièdre créé par les deux faces (10, 12, ...) qu'il assemble, un tube vertical (19) de section fermée et, au moins sur un des côtés (10, 12) dudit dièdre, à comporter une partie plane (21, 22) suivie d'au moins une nervure (23, 24) sur laquelle est fixée l'extrémité de la face correspondante audit côté (10, 12) de manière à former au moins un autre tube vertical (25, 26) sde section fermée.

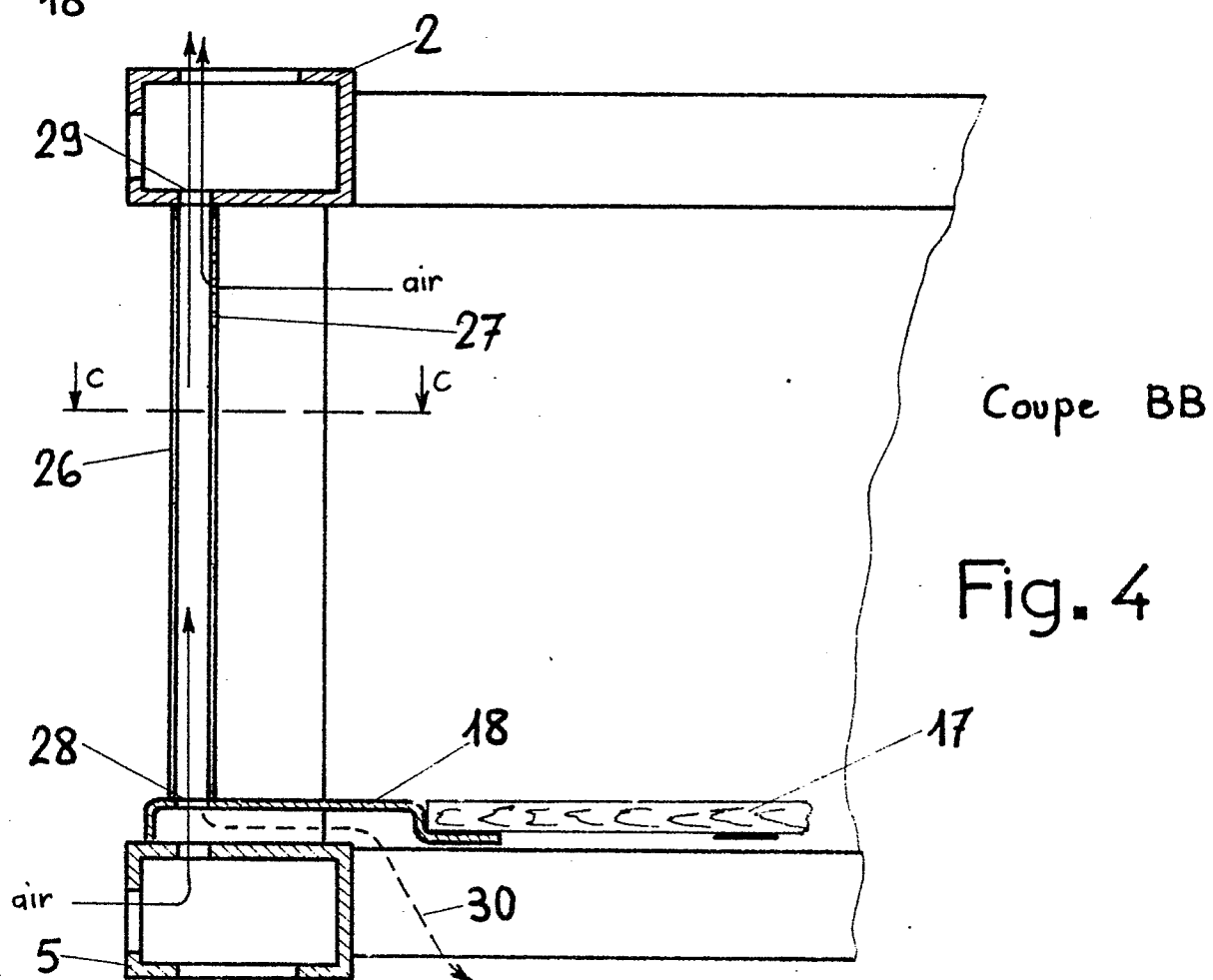
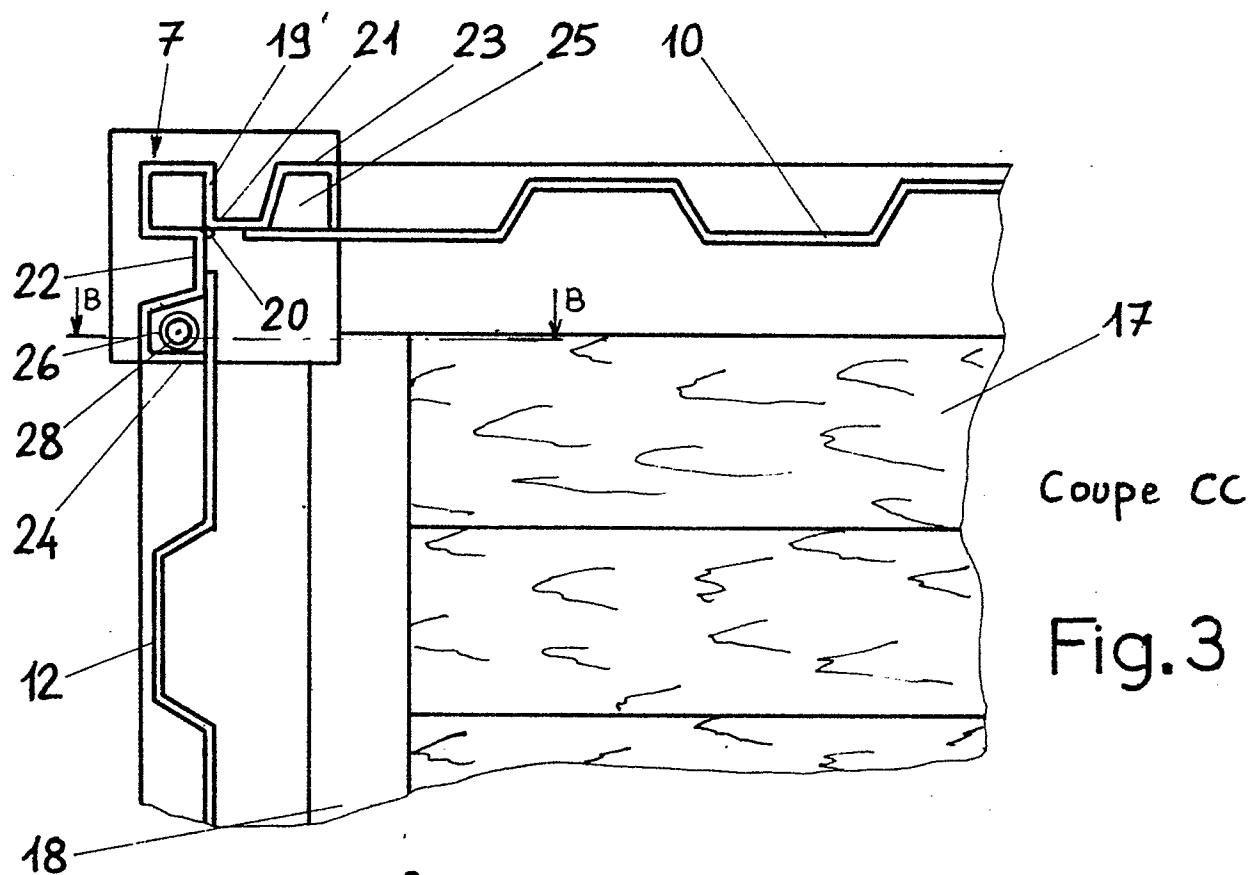
2.- Conteneur selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit second tube (26) est monté de manière à être ouvert à l'air libre à sa partie supérieure et à sa partie inférieure, et en ce qu'il est percé d'ouvertures latérales (27) le mettant en communication avec l'intérieur du conteneur, de manière à former une cheminée d'aération dudit conteneur.

0077267

1-2



II-2





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0077267

Numéro de la demande

EP 82 40 1845

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
A	--- GB-A-1 473 637 (COLLEN) *Page 2, lignes 29-92; figures 4,5,6*	1	B 65 D 90/08 B 65 D 88/74
A	--- EP-A-0 029 229 (MADER) *Page 7, lignes 11 - page 8, ligne 2; figure 4*	1	
A	--- BE-A- 547 919 (WHEELING STEEL CORP)		
A	--- GB-A-1 175 302 (NIEDERSACHSISCHE WAGGON FABRIK J.GRAAFF GmbH) -----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)
			B 65 D
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 10-01-1983	Examineur VAN ROLLEGHEM F.M.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			